



Herbicide PP-2525

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C abrégée, sous-catégorie 3.10

Numéro de référence : 2009-0684
Demande : Catégorie C, sous-catégorie 3.10 (ajout d'un mélange en cuve)
Produit : Herbicide PP-2525
Numéro d'homologation : 29261
Matières actives (m.a.) : Thifensulfuron-méthyl/tribénuron-méthyle (MMM/MEX)
Numéro de document de l'ARLA : 1751540

Contexte

L'herbicide PP-2525 (PP-2525 Herbicide – n° d'homologation 29261) est homologué depuis le 30 mars 2009, pour les applications en postlevée visant à éliminer les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées sur l'étiquette. L'herbicide PP-2525 est homologué pour une utilisation dans les cultures de blé (blé de printemps et blé dur) et d'orge de printemps, dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'y inclure un mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100EC (Axial 100EC Herbicide – n° d'homologation 28642) et l'adjuvant Adigor (Adigor Adjuvant – n° d'homologation 28151). Ce mélange en cuve est destiné à une application en postlevée lors de la période de croissance entre la première et la dernière feuille dans les cultures de blé de printemps (excluant le blé dur) et d'orge de printemps.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque celles-ci demeurent inchangées. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas nécessaires non plus, car le profil d'emploi des produits entrant dans la composition du mélange, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, reste inchangé.

Évaluation de la valeur

Des justifications ont été fournies afin d'appuyer les mélanges en cuve de l'herbicide Axial 100EC avec l'herbicide PP-2525. Le titulaire a indiqué avec raison que les herbicides Axial 100EC et PP-2525 sont tous deux homologués pour une utilisation dans les cultures de blé et d'orge de printemps. De plus, le mélange en cuve des herbicides Axial 100EC et Refine SG (Refine SG Herbicide) est homologué pour l'étiquette de l'herbicide Refine SG. Compte tenu de l'équivalence sur le plan agronomique des herbicides Refine SG et PP-2525, et du fait que les homologations précédentes ont été accordées, les justifications fournies sont appuyées du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'y inclure le mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100EC.

Référence

PMRA # 1725928 Value Summary DACO's 10.1, 10.2.3, 10.3.2(A) pg. 1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.